



AVIS D'EXAMEN PROFESSIONNEL

Par arrêté du Président N° SC 20-02-15 du 15 février 2020

LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU LOT ORGANISE

UN EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCES AU GRADE DE REDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE au titre de l'avancement de grade - SESSION 2020

en partenariat avec les Centres de Gestion de l'Ariège, de l'Aveyron, des Hautes-Pyrénées, du Tarn et du Tarn-et-Garonne.

CONDITIONS D'ACCES : Cet examen est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, ayant au moins atteint le 4^{ème} échelon du grade de rédacteur territorial et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

Les candidats peuvent subir les épreuves de l'examen professionnel au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription sur la liste d'aptitude.

L'épreuve d'admissibilité se déroulera le **24 septembre 2020** à Cahors (ou ses environs).

Retrait des dossiers de candidature :

La période de retrait des dossiers est fixée **du 10 mars 2020 au 15 avril 2020 minuit** (cachet de la poste faisant foi).

Les candidats doivent retirer leur dossier d'inscription **en priorité par voie dématérialisée** sur le site www.cdg46.fr – onglet examens professionnels – Pré-inscription en ligne.

Ou, à défaut, par courrier en adressant une demande écrite à l'adresse suivante :

Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Lot
12, avenue Charles Pillat
46090 PRADINES

Ou sur place, au Centre de Gestion. Les demandes de dossier par téléphone, messagerie électronique ou télécopie ne seront pas acceptées. Tout dossier photocopie sera refusé.

Dépôt du dossier d'inscription :

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au **23 avril 2020** :

- soit par dépôt à l'accueil de Centre de gestion du Lot au plus tard le 23 avril 2020 à 17h ;
- soit par envoi postal à l'adresse précisée ci-dessus (cachet de la poste faisant foi).

Tout dossier déposé hors délai sera refusé.

Pour les dossiers envoyés par la poste, les candidats sont invités à vérifier que l'affranchissement soit suffisant. Tout courrier taxé sera refusé.

Il est recommandé aux candidats de compléter avec le plus grand soin le dossier d'inscription. Tout candidat qui ne participe pas à l'une des épreuves est éliminé.

Tout candidat qui n'aurait pas reçu sa convocation 8 jours avant la date prévue des épreuves devra prendre contact avec le service Concours du Centre de Gestion du Lot.

Toute photocopie du dossier est interdite.